

10ème Année

MONTREAL, MARDI, 9 AOUT 1892

No 164

MONTREAL MARDI, 9 AOUT 1892

Les Griets des Catholiques AU MANITOBA

Les journaux catholiques sont unanimes sur le succès définitif de l'union qui, au mépris des droits acquis et stipulés dans la constitution du Manitoba, prive les catholiques de cette province de leurs écoles séparées et les contraint de contribuer au maintien d'écoles neutres qu'ils réprouvent.

Le Globe résume cette opinion de la presse protestante du pays dans un paragraphe bien caractéristique.

«Les droits du Manitoba, dit ce journal, ne sont pas en danger le moins du monde. D'abord, cette province a prouvé qu'elle est très capable de protéger ses propres intérêts. Ensuite aucun ministre, à Ottawa, n'oserait proposer aux Communes, de mettre de côté la décision de la plus haute cour de l'Empire et la volonté du peuple de Manitoba, clairement exprimée aux dernières élections.

Enfin, il n'y a aucun doute que les deux tiers des membres de la chambre des Communes, pour leur propre sécurité politique, sinon pour tout autre motif d'ordre plus élevé, rejetteraient une telle proposition, si elle était faite. Que l'on fasse un seul pas vers l'imposition au Manitoba, du système des écoles séparées et l'on peut assurer sans crainte que la voix du pays se fera entendre.»

Des droits de la minorité, de la justice élémentaire des demandes formulées par les catholiques, pas un seul mot.—Nous sommes victorieux devant le conseil privé; soumettez-vous, et payez pour nos écoles sans Dieu, ou votre conscience vous interdit d'envoyer vos enfants, ou allez-vous-en!

Voilà, en deux mots, la substance de ce paragraphe qui reflète très exactement le sentiment protestant.

Voilà donc à quoi auraient abouti les demi-mesures, les précautions, la diplomatie du gouvernement!

Nous avons prévu ce triste résultat des que nous avons remarqué les hésitations du ministère et nous l'avons proclamé bien haut, le 18 février 1891, en ces termes:—Mais, nous dirai-je, le gouvernement fédéral doit-il désavouer cette loi?

Nous répondons: oui, il en a à la fois le droit et le devoir.

Par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord le Gouverneur-Général en conseil a le droit de désavouer, dans le délai d'un an après réception d'une copie certifiée de la loi, toute loi passée par une législature.

La constitution sur ce point ne mentionne aucune restriction, pas même en faveur d'une loi juste et intra vires. Cependant dans la pratique, le gouvernement fédéral a toujours considéré qu'il ne jouissait d'un pareil droit qu'à l'égard des lois qu'il croyait contraires à la justice ou à l'intérêt général, ou encore ultra vires, c'est-à-dire inconstitutionnelles.

Il a donc le droit de désavouer la loi Martin puisqu'elle entre dans cette dernière catégorie.

Il est inutile d'ajouter qu'il en a de plus le devoir. C'est une vérité incontestable qu'à chaque droit correspond un devoir.

D'ailleurs le simple bon sens le dit: pourquoi aurait-il ce droit de désavouer si ce n'était pour s'en servir dans les cas légitimes et pour protéger les minorités?

Il serait oiseux, n'est-ce pas, de discuter ce point?

—Sans doute, le devoir était tout tracé; mais on ne pouvait le faire sans susciter des tempêtes dans le camp orléaniste et une opposition déterminée de tous les protestants.

On essaya (sincèrement ou non) d'arriver au même résultat par des moyens détournés, par des finesses d'avocats. On laissa s'écouler le délai prescrit pour le désaveu; on soumit le cas à la cour suprême, le gouvernement préférait encourir les frais de procédure plutôt que de faire carrément le devoir qui lui était imposé par les circonstances et la lettre de la constitution.

C'était risquer bien gros: le certain, pour l'incertain; mais à cette objection Sir John Thompson répondait en date du 21 mars 1891:—

«Si le jugement de la cour du Banc de la Reine du Manitoba est maintenu par la Cour Suprême, il sera alors temps pour Votre Excellence de prendre en considération les requêtes qui vous ont été présentées par les catholiques et dans lesquelles ils demandent le redressement de leurs griefs en vertu des sous-sections 2 et 3 de la section 22 de la Loi du Manitoba, qui sont annexées à ce rapport, et analogues aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord concernant les mêmes matières dans les autres provinces.»

Eh bien! Le temps prévu par ce

ministre est arrivé. Que va faire le gouvernement?

Nous avons bien confiance dans l'honnêteté et l'intégrité de Sir John Thompson et cette confiance est partagée même par des journalistes de l'opposition.

M. Tarte lui consacra ce matin cet éloge que nous croyons bien mérité:

«Tous les membres de l'opposition n'ont pas pour Sir John Thompson l'estime que je lui porte. Il se peut que j'aie à son endroit des faiblesses, j'admets en toute franchise qu'il est l'une de mes admirations. Il n'est pas de la haute stature politique de M. Blake, mais quel esprit lucide, quel beau raisonneur! Je ne fais pas de journalisme pour mentir à mes opinions sur les hommes et les choses. J'ai dit de M. Blake, alors que j'étais son adversaire, le bien que j'en pensais. J'en fais autant de Sir John Thompson.

«Thomson qui, sous l'empire de profondes convictions, est un catholique en bravant les préjugés formidables qui s'attachent à un changement de foi religieuse, doit avoir le cœur haut et ferme!

«Sir John Thompson sait que la justice, et l'esprit de la constitution lui imposent le devoir de mettre un frein aux tentatives d'asservissement des minorités qui se sont liées aux garanties contenues dans la constitution.

«Par ses conseils, les catholiques se sont prêtés à un recours devant les tribunaux.

«La sentence du conseil privé laisse intactes les dispositions de la clause 22 de l'Acte de Manitoba.

«Mon opinion de lui est qu'il ira droit son chemin, qu'il fera adopter la législation propre à protéger la minorité, ou qu'il sortira du cabinet.

«En réalité, il n'a pas d'autre alternative, en face de son devoir d'abord, puis en vue de son rapport du 21 mars 1871.

«Il sera alors temps pour Votre Excellence de prendre en considération les requêtes qui vous ont été présentées par les catholiques, etc., etc.»

Où, nous avons confiance dans la loyauté de Sir John Thompson; mais ne nous aurait-il pas, de bonne foi, promis plus qu'il ne pourra tenir?

Quoi qu'il en soit, que la dure leçon que nous venons de recevoir nous profite, au moins, et, de grâce, que l'on n'aillie plus recommencer les farces judiciaires en référant la question à la cour suprême, qui s'est déjà prononcée à l'unanimité sur le fond de la question.

Le gouvernement a laissé périmer son droit de désaveu. Il n'en est pas moins tenu à protéger la minorité catholique du Manitoba. Qu'il se serve donc des pouvoirs que lui accorde la constitution, s'il veut faire son devoir. Il n'a pas d'autre alternative.

Au sujet de cette grave question, le Star publie la dépêche spéciale suivante:

«Ottawa, 8.—La question des écoles du Manitoba commence déjà à rendre les politiciens perplexes. Elle promet quelle que soit la base du règlement auquel on en viendra, de créer une commotion non moins vive que celle qui a fait depuis des années. La discussion n'aura pas, seulement le parlement pour terrain.

«Grâce aux informations prises, le correspondant du Star se croit dans le vrai en disant qu'une législation pour remédier aux maux existants sera présentée. Le rapport de Sir John Thompson sur la loi des écoles du Manitoba assure une protection aux catholiques dans le cas où les tribunaux se prononceraient contre eux. Ses vues sur l'éducation sont très positives, les cinq autres catholiques dans le ministère devront lui donner leur appui. La question n'a pas encore été prise en considération par le cabinet, mais elle le sera cependant à brève échéance. Il semble probable que la législation projetée mettra les catholiques en mesure de recouvrer une partie du revenu provenant des terres fiscales de côté au Manitoba pour les fins d'éducation. Ces terres sont sous le contrôle du gouvernement fédéral, qui a maintes fois refusé aux autorités provinciales la permission de les administrer.»

Doter les écoles catholiques, au moyen des terres fédérales au Manitoba, serait certainement une satisfaction, mais une satisfaction incomplète, si les catholiques ne sont pas, au même temps exonérés des taxes scolaires destinées au maintien des écoles neutres.

La question des écoles du Manitoba rend les politiciens assez perplexes. Elle promet, de quelque manière qu'elle se règle, de créer beaucoup d'excitation. En tout cas Sir John Thompson est déterminé, dit-on, si le tribunal est défavorable aux catholiques, à adopter une législation qui remédie à l'état de choses qu'amènera, pour eux, la mise en vigueur de la loi des écoles publiques.

L'esprit d'autrefois
Benserade, étant à l'Académie, prit la place de l'abbé Furetère, qu'il n'aimait pas, et dit en s'y mettant:—

—Voici une place où je vais dire bien des sottises.

—Courage! répliqua simplement Furetère, vous avez bien commencé.

Au retour de Louis XVIII, les antinapoléonines firent ce mot— allusion au N qui ornait tous les monuments.

—Il était impossible que Napoléon se maintint sur le trône, il avait trop d'N mis partout.

A QUEBEC
Les anciens Zouaves Pontificaux de cette ville se préparent à recevoir dignement ceux de Montréal qui doivent venir assister aux fêtes cardinales.

La nomination des candidats dans Chicoutimi et Sagouay a lieu aujourd'hui. Les candidats les plus en vue sont MM. Savard et Belley.

A L'ETRANGER
La colonie juive établie dans la République Argentine par le baron de Hirsch est un fiasco absolu, dit-on. Depuis un mois, plus de 800 colons se sont rembarqués pour l'Europe.

les grains rendront plus que la moyenne ordinaire.

La dépêche d'Ottawa envoyée hier: par le service de la presse assés chargés de s'enquérir de l'exactitude des paiements faits à même la subvention de \$112,500 votée par la législature de Québec pour le chemin de fer de Montréal et Sorrel.

Aujourd'hui se continueront les travaux des commissaires royaux chargés de s'enquérir de l'exactitude des paiements faits à même la subvention de \$112,500 votée par la législature de Québec pour le chemin de fer de Montréal et Sorrel.

Les épigrammes célèbres
De Fumelo à un ennuyeur:—

—Quoi, c'est toi, cher Forlis? Ma surprise est extrême! Que fais-tu, seul, assis près de ce pupitre?—

—Je m'entretiens avec moi-même.—

—Oh! comme tu dois t'ennuyer...

A OTTAWA
Mgr l'archevêque Duhamel est parti, hier après-midi, en visite pastorale. Il se rend dans le township de Low, comté d'Ottawa, où il restera jusqu'au 20.

M. G. H. Campbell, agent d'immigration à Winnipeg, est en cette ville. Il dit qu'il est venu un très grand nombre d'immigrants au Nord-Ouest, cette saison. Ils représentent presque chaque Etat du nord de la république américaine.

L'hon. C. H. Tupper était à bord du "Mongolian", qui est arrivé à Rimouski samedi, d'où le ministre de la marine et des pêcheries est reparti pour Halifax, N. E. On dit que le factum de la cause de la mer de Behring, auquel l'honorable M. Tupper travaillait à Londres, est prêt à être soumis au cabinet.

Un parti nombreux d'hommes de chantier partira d'Ottawa, dans quelques jours, pour les chantiers de Kippewa, où MM. Sheppard et Morse, exportateurs de bois bien connus, vont commencer l'exploitation des grandes limites qu'ils ont achetées de la banque de Montréal.

Le terme d'office des lieutenants-gouverneurs des provinces suivantes expire à la date indiquée: Québec, octobre 1892. Manitoba, juillet 1893. Ile du Prince-Edouard, septembre 1894. Nord-Ouest, juillet 1893. Au Nouveau-Brunswick et à la Colombie-Anglaise, le terme d'office des lieutenants-gouverneurs est expiré.

À la retraite du clergé de ce diocèse, la semaine dernière, à l'université d'Ottawa, il a été décidé d'ériger deux nouvelles paroisses: Ste Philomène, à la Gatineau, et St Donat, dans le comté de Terrebonne. MM. les abbés Legendre et Gown seront les curés de ces deux nouvelles paroisses.

La question des écoles du Manitoba rend les politiciens assez perplexes. Elle promet, de quelque manière qu'elle se règle, de créer beaucoup d'excitation. En tout cas Sir John Thompson est déterminé, dit-on, si le tribunal est défavorable aux catholiques, à adopter une législation qui remédie à l'état de choses qu'amènera, pour eux, la mise en vigueur de la loi des écoles publiques.

L'esprit d'autrefois
Benserade, étant à l'Académie, prit la place de l'abbé Furetère, qu'il n'aimait pas, et dit en s'y mettant:—

—Voici une place où je vais dire bien des sottises.

—Courage! répliqua simplement Furetère, vous avez bien commencé.

Au retour de Louis XVIII, les antinapoléonines firent ce mot— allusion au N qui ornait tous les monuments.

—Il était impossible que Napoléon se maintint sur le trône, il avait trop d'N mis partout.

A QUEBEC
Les anciens Zouaves Pontificaux de cette ville se préparent à recevoir dignement ceux de Montréal qui doivent venir assister aux fêtes cardinales.

La nomination des candidats dans Chicoutimi et Sagouay a lieu aujourd'hui. Les candidats les plus en vue sont MM. Savard et Belley.

A L'ETRANGER
La colonie juive établie dans la République Argentine par le baron de Hirsch est un fiasco absolu, dit-on. Depuis un mois, plus de 800 colons se sont rembarqués pour l'Europe.

D'après une dépêche au New York Herald, le préfet de la propagande a écrit des lettres aux évêques américains leur enjoignant de porter une attention spéciale à la question des écoles, le 10 octobre, à New-York.

On annonce la découverte, en Asie, d'un document historique écrit en langue babylonienne sur une tablette de pierre au moins 3,000 ans avant l'ère chrétienne, le faisant ainsi remonter à une époque antérieure à Moïse. On attache une vaste importance à cette découverte, dont l'auteur serait un jeune savant américain, M. F. J. Bliss, fils du président du collège américain à Bérut.

Feuillets détachés d'albun: Les gens qui parlent haut en trouvent toujours d'autres qui les écoutent et qui les croient.

FR. SARCEY.
Sans les idées générales, la tête la mieux approvisionnée de faits ressemble à une cheminée garnie de bois, mais qu'on aurait négligé d'allumer.

PAUL BOURGET.
Avoir de quoi vivre, c'est avoir de quoi donner; sans cela pas de richesse. C'est n'avoir rien que de n'avoir que pour soi.

FLORIAN.
SINGULIÈRE CONCLUSION
Aimez-vous la chronique? On vous en mettra partout. Chroniques sur le passé, chroniques sur le présent, chroniques sur notre pauvre fin de siècle et voire sur le vingtième.

La chronique abonde sur le marché et remplace décidément l'interview devenu fastidieux par la quantité de farceurs et d'assassins qui nous entretenaient de leurs petites affaires et, pour me servir d'une expression courante, nous la faisaient à la pose.

Je préfère la chronique à l'interview; la première est de nature à nous intéresser davantage, à donner plus d'essor aux qualités de l'écrivain, peut nous fournir bien plus de document épars, mais parfois—intéressants, remplacer avantageusement Chincholle et consorts par Pierre Véron et Jules Lemaitre, mais cela à une condition essentielle pour nous, pauvres lecteurs: c'est de ne pas nous la faire à la pose.

Les extracteurs de quintessence pour le passé, les analystes trop prétentieux pour le présent et les pronostiqueurs genre Nostradamus pour les problèmes de l'avenir pourraient, à la fin, nous donner la nausée aussi bien que les charlatans de l'interview.

Et ces réflexions se sont faites naturellement en moi en lisant samedi, dans le Canadien, une chronique assez obscure, autant que le crépuscule d'un jour brumeux, sur quoi, Bon Dieu!—Sur l'élection présidentielle qui aura lieu en France, en décembre 1891!

Calculer les chances de tel ou tel candidat pour cette époque lointaine eu égard à notre temps tourmenté; établir les positions que, d'ores et déjà, prennent les compétiteurs, c'est se livrer au jeu enfantin du château de cartes, qu'un coup de vent coulis, venant de la fenêtre ou de la porte, renverse. C'est, en outre, commettre une erreur, faire croire aux habitants du Nouveau-Monde que cette question existe en France, qu'elle y passionne l'opinion publique. Cela n'est pas; non seulement, d'après notre constitution, mais aussi et surtout, par nos mœurs politiques, la transmission à un autre ou la continuation au même de la dignité présidentielle n'a aucune importance et n'entre pour rien dans nos préoccupations. Si, en parlant du régime monarchico-représentatif on a pu dire: «le roi règne, mais ne gouverne pas», avec plus de raison on peut dire de notre Président de la République: «il représente, mais ne règne pas.» Que la question présidentielle soit une grosse question pour les Yankees et toutes les autres républiques des deux Amériques, cela est incontestable étant donné et le changement de front économique et politique que le remplacement du président entraîne et l'hécatombe sans fin de fonctionnaires qui en est la suite.

Chez nous rien de pareil, le Président n'a réellement aucune action sur la machine gouvernementale; lui disparu, la machine continue à marcher avec régularité comme par le passé, tant les rouages sont bien graissés. L'orientation de notre politique ne dépend pas de lui, mais bien de nos ministres, de la chambre des députés, du sénat pondérateur et surtout de leur maître à tous: le suffrage universel.

Mal inspiré, argumentant sur des données fausses cette chronique ne pouvait aboutir qu'à une conclusion étrange. La montagne accablant d'une souris, me direz-vous? Oh! que non pas, la monta-

gne accouche d'une énormité. Lisez et jugez: «Carnot tient toujours la tête, il n'y aurait aujourd'hui qu'un adversaire contre lequel il ne se rait pas de taille à se mesurer: le Pape Léon XIII, le meilleur «ami de la République Française.»

Vous avez lu. Eh! bien, je gage que vous avez fait comme moi, avoir cru lire dans un rêve, puis, ayant retrouvé la phrase bien imprimée, sans supposition possible de coquille, vous vous êtes dit: Que diable cela peut-il bien vouloir dire?

À la recherche du sens de l'équivoque les interprétations folichonnes peuvent se présenter au cerveau troublé. Ne nous arrêtons pas à celles qui peuvent être désagréables au rédacteur, etc., admettons celle-ci: M. Carnot, président de la République Française a une situation politique telle qu'il ne craint aucun adversaire chez nous et qu'à l'extérieur, il n'en peut trouver aucun autre redoutable, sinon le Pape Léon XIII. Le choix du personnage est, vous l'avez vu, très opportunément fait et nous n'aurons pas la cruauté d'indiquer pour quels motifs, à la fin d'une chronique canadienne, il a été fait de préférence à tel autre, Bismark, Gladstone, etc.

Nous, ce que nous tenons à dire, c'est que le rôle du président de la République, rôle purement décoratif, lui interdit toute immixtion directe dans le manèment des affaires publiques. Que tant que la Constitution dont il est un des gardiens fonctionne régulièrement, la personne reste effacée. Le premier des Français, rien de plus, il représente la France dans les cérémonies officielles, correspond en son nom aux puissances étrangères, signe les nominations et c'est tout.

Quant à Léon XIII, chef spirituel de la Chrétienté Catholique, il ne dépend que de sa conscience et à le champ libre, large étendu, devant son initiative.

Il est l'ami de la France, oui à n'en pas douter; donc il ne saurait entrer en lutte contre son premier dignitaire. Et pour ce qui est de Carnot ou de tout autre président l'occasion ne lui en sera jamais fournie, car toute action personnelle lui est formellement interdite par la constitution. Le chroniqueur aurait-il voulu dire? Pour lutter contre Carnot et son prestige actuel il faudrait en France un homme de la valeur de Léon XIII. Oh! alors, que ne le disait-il clairement! Et si tel est le fond de sa pensée je m'associe à lui pour souhaiter à mon pays aimé pareille aubaine.

GUSTAVE D'YZIN.
Léon XIII et Clément XIV
(La Vérité)

Nous lisons dans le North-Western Chronicle, de Saint-Paul, à la date du 22 juillet: «Lorsque le sénateur Davis, du Minnesota, a dit que le Pape Léon XIII est le plus grand pontife qui a occupé la chaire de Pierre, depuis Ganganelli, il a insinué une comparaison particulièrement heurieuse. Ganganelli, le pape Clément XIV, s'est distingué par sa politique éclairée et par son bref supprimant les jésuites.»

Le North-Western Chronicle est rédigé par le Rev. John Conway, et c'est en quelque sorte l'organe de Mgr Ireland.

Le petit paragraphe que nous venons de citer montre clairement où en est rendue présentement l'église américaine. Elle trouve qu'il est tout à fait de bon goût de comparer Léon XIII à Clément XIV et de dire que ce dernier doit être considéré comme un bien plus grand pape que Pie VI, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX, Clément XIV a supprimé la compagnie de Jésus, voilà pourquoi il est un grand Pontife aux yeux des tenants de l'église américaine! Pour la même raison, toutes les sectes et tous les sectaires portent Ganganelli aux nues.

Mgr Ireland a déclaré, dans un de ses interviews, qu'il avait triomphé à Rome «malgré les jésuites.» So propose-t-il, maintenant qu'il a triomphé sur eux, de les faire supprimer?

C'est la franc-maçonnerie qui, à force d'intrigues et de violences, arracha le bref de suppression au faible Clément XIV. Aujourd'hui, le principal organe de l'église américaine dit à Léon XIII: Vous êtes un grand Pape, un Pape éclairé, mais si vous voulez mettre le comble à votre gloire, faites comme Ganganelli, supprimez les jésuites!

Il y a un gros volume dans ce petit paragraphe du North-Western Chronicle.

Chez S. Carsley, on trouvera des costumes de bain, de toutes sortes pour dames, hommes et enfants, à des prix réduits et spéciaux, pendant la vente de l'été.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort du Révérend M. Joseph Isidore Graton, curé de Ste Rose, décédé hier à l'âge de 63 ans, 5 mois et quelques jours.

Ordonné prêtre le 3 août 1851, il fut professeur et prêtre agrégé du Séminaire de Ste Thérèse, puis successivement curé à Sherrington, à St Jérôme, Terrebonne, St Henri de Mascouche, St Henri des Tanneurs (Montréal), Ste Rose.

Les funérailles auront lieu à Sainte-Rose, jeudi, le 11 courant, à 10 h. a. m. après l'arrivée du train de Montréal.

Messieurs les membres du clergé, les parents et amis sont priés d'assister aux funérailles sans autre invitation.

Un train quittera Ste Rose à 3 hrs. p.m. pour revenir à Montréal.

LOUIS CYR
Après la présentation de la médaille qui lui sera offerte par les citoyens de Montréal, au Parc Royal, mercredi soir, M. Louis Cyr donnera une exhibition extraordinaire de sa force herculéenne.

Ne manquez pas d'assister à cette séance, à laquelle prendront part tous les acteurs du Parc Royal. 31-163

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Corn & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez J. H. Nault, Prop., 2449 rue Notre-Dame.

—Madame L. Squire, de la Teinturerie à vapeur de Toronto, dit: «Pendant 30 ans je me suis soignée pour la maladie du Foie et pour la dyspepsie sans pouvoir me guérir. Enfin j'ai fait usage du «Northrop et Lyman Discovery» et les bienfaits que j'en ai retirés ont été si grands que je ne puis me retenir de vous exprimer toute ma gratitude. Ce remède agit immédiatement sur le Foie. Comme remède pour la dyspepsie, je ne pense pas qu'on puisse l'égalier.»

—Aujourd'hui et ce soir grand spectacle aux Forêtiers au Parc Sohmer.

DR HORACE PEPIN, Dentiste, No 162 rue Saint-Laurent. Satisfaction garantie pour tous ouvrages tels que: Dentiers, obturations (plombages) traitements des gencives—Dentémail, Idées, (nettoyée). Extraction sans douleur. —113-11

—Fumez le Bouncer à 5c
—Les petites pilules de Carter pour le Foie ne contiennent aucune matière crue ou irritante. On y trouve seulement qu'une médecine concentrée. Ces pilules sont petites, faciles à prendre, ne causent aucune douleur et n'occasionnent pas la diarrhée. Essayez-les.

—Fumez le Bouncer à 5c

LA SANTE AVANT TOUT
Maliade dite à vue d'œil et tous les symptômes énumérés.
Examen et consultation gratuits.

Nous recevons la clientèle de 9 heures, m. à 5 heures p.m. le samedi à 3.30 p.m. Aucun débit de dimanche.

CERTIFICAT
Depuis six ans et j'en souffrais d'une grande douleur de sang et il y avait trois mois que les médecins m'avaient condamné comme incurable. Lorsque je me suis mis sous les soins de Madame Desmarais et Lacroix, j'ai eu les derniers sacrements, et les médecins considèrent qu'il était impossible de me soigner davantage, m'avaient désigné leurs soins. Sur les seuls renseignements que j'ai pu obtenir sur ma maladie, M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés. J'offrai tout ce que je pouvais me procurer de médicaments, mais rien ne réussit. M. Desmarais et Lacroix, ont eu le courage de tenter leur traitement, car l'effet de leurs remèdes serait terrible, le fait des premiers jours que j'ai pris les extraits de racines qu'ils m'avaient envoyés

